que et vigoureuse de l'économie. Je ne reconnais au gouvernement ou à ses agents aucun rôle dans la gestion ou le fonctionnement quotidien du secteur privé de l'économie. C'est s'engager dans la voie de l'étatisation des moyens de production et de distribution, et ce concept de gouvernement est inacceptable aux yeux des Canadiens. Je voterai contre cet amendement et aussi contre le bill à l'étape de la troisième lecture.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: Le vote porte sur la motion n° 1 au nom du député de Waterloo (M. Saltsman). Comme les députés s'en souviendront, il a été convenu au début de la journée que la première motion sera mise aux voix. La Chambre n'a à se prononcer que sur cette motion maintenant, en conformité de cet ordre. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Conformément à l'ordre adopté au début de la journée, la présidence mettra maintenant aux voix les motions 3, 4 et 5. Nous commencerons par la motion n° 3.

M. Max Saltsman (Waterloo) propose:

Qu'on modifie le bill C-219, tendant à établir la Corporation de développement du Canada, en supprimant les lignes 38 et 39, à l'article 6, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«au mieux des intérêts du peuple canadien.»

Nous allons passer ensuite à la motion nº 4.

M. John Burton (Regina-Est) propose:

Qu'on modifie le bill C-219, tendant à établir la Corporation de développement du Canada, en supprimant l'alinéa b) du paragraphe (2) de l'article 6.

Enfin, nous passerons à la motion n° 5.

M. Saltsman propose:

Qu'on modifie le bill C-219, tendant à établir la Corporation de développement du Canada, en remplaçant, à l'article 7 (1) d), e) et f) les mots «à la compagnie», à la ligne 12, page 5, par les mots «au peuple canadien», et les mots «de la compagnie» aux lignes 22 et 26, page 5, par les mots «du peuple canadien.»

[M. Ritchie.]

Sous réserve de l'accord de la Chambre, je proposerais que l'on modifie les trois motions. Il me semble que le compte rendu devrait indiquer que la motion n° 3 a été présentée par le député de York-Sud (M. Lewis) au nom du député de Waterloo (M. Saltsman) et avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). En ce qui concerne la motion n° 4, le compte rendu devrait indiquer qu'elle a été présentée par le député de York-Sud au nom du député de Regina-Est (M. Burton) et avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre. Quant à la motion n° 5, le compte rendu devrait indiquer qu'elle a été présentée par le député de York-Sud au nom du député de Waterloo et avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de proposer ces motions au nom des députés dont les noms figurent au Feuilleton, d'abord parce que je n'ai pu participer au débat à la deuxième lecture du bill, ensuite parce que notre parti attache une importance extrême à la question dont la Chambre est saisie. Ce projet de loi aurait pu être l'un des plus importants dont la Chambre ait fait l'étude en 100 ans. Au lieu de cela, à notre avis, on nous a présenté un bill qui déforme honteusement une idée importante et originale.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: C'est une autre capitulation en faveur de l'entreprise privée au Canada, qui détruira toute possibilité, non seulement pour les investisseurs canadiens mais pour le peuple canadien, de reprendre en main notre économie. Mon parti avait proposé un Fonds canadien de développement. Par la suite, l'idée a été transformée pour devenir celle de la Corporation canadienne de développement. En fait, nous l'avions proposée, et incorporée à notre premier programme, lors de notre fondation, en 1961. Nous avons présenté cette proposition parce que le Canada était, selon nous, aux prises avec quatre problèmes lourds de conséquences et reliés entre eux. Tout d'abord, notre économie se trouvait en très grande partie sous le contrôle de l'étranger, problème qui exigeait une solution. Deuxièmement, le développement économique n'était pas uniforme à travers le pays. Dans certaines régions, nous le savions, il était inférieur à la moyenne nationale, par exemple dans les provinces de l'Atlantique, di'importants secteurs du Québec, certaines parties de l'Ontario et, en vérité, certaines parties d'autres régions du pays. Dans un sens très réel, dans un sens qui vaut pour certains pays d'Afrique et d'ailleurs, certaines régions de notre pays sont sous-développées par rapport aux autres, ce qui a de très graves conséquences pour le niveau de vie et le bien-être des citoyens des provinces de l'Atlantique, de certaines régions du Québec et d'autres régions sous-développées du pays.

Troisièmement, notre pays faisait face à un problème économique dû au fait que notre industrie de fabrication, se composant surtout de filiales de compagnies étrangères, était relativement inefficace, souffrait de double